

## **PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 OCTOBRE 2022**

### **Commune de VILLEDIEU LE CHATEAU**

**Présents** : M VERITE, M MARQUENET, Mme TABAREAU, Mme COLLET, M MEUNIER, M MAILLET, Mme LEROUX, M RENAULT, Mme SAVATIER

**Excusés** : M GOURIOU et Mme MOULUT n'ayant pas donné de procuration

**Secrétaire de séance** : Mme SAVATIER

**Relecture du précédent procès-verbal de délibération** : aucune observation

#### **Ordre du jour** :

##### **1°) Délibération sur la refonte des statuts de la CATV 2022**

Il vous est proposé

-D'approuver les statuts modificatifs,

Notamment le paragraphe création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire incluant la création l'aménagement et la gestion du réseau de chaleur urbain des Grands Prés à VENDOME et incluant la Maison natale de Ronsard au paragraphe élaboration et mise en œuvre d'une politique touristique

-De demander au préfet que cette modification statutaire prenne effet au 01/01/2023

-D'autoriser le maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la délibération.

Adopté à 9 voies sur 9

Adopté à l'unanimité.

##### **2°) Délibération sur la répartition des frais de parution avec les membres du groupement de commande**

Il vous est proposé de délibérer sur la proposition de répartition des frais de parution relatifs au groupement de commande en matière de voirie au prorata du montant du marché avec l'ensemble des communes, soit une charge pour la commune de Villedieu le Château de 197,14 € sur un montant de total de facture de 633,29 €.

Adopté à 9 voies sur 9

Adopté à l'unanimité.

##### **3°) Délibération sur l'achat et la pose d'une nouvelle porte à la salle d'accueil**

Deux devis sont présentés au conseil afin de changer la porte de la salle d'accueil

Un établi par Mr MOREIERA et l'autre par Mr CHAUMONTEL.

Le conseil municipal approuve le devis de Mr MOREIRA pour un montant de 3.048,91 € HT sous réserve d'indiquer sur l'acceptation du devis que les travaux devront être effectués dans un délai raisonnable.

Adopté à 9 voies sur 9

Adopté à l'unanimité.

##### **4°) Délibération sur le recrutement d'un ou plusieurs animateurs ALSH non permanents**

Le maire propose la possibilité de recruter un agent contractuel dans le grade d'animateur en centre de loisirs relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre de notre centre de loisir.

Cette acceptation vaudra pour l'ensemble des périodes de vacances du centre de loisir et n'est pas ponctuelle afin que Mr le maire soit chargé du recrutement de l'agent contractuel et de la signature de son contrat de travail.

Adopté à 9 voix sur 9  
Adopté à l'unanimité.

#### **5°) Questions diverses :**

\*Point sur le retour de Mme COURCELLE suite à la précédente réunion d'information sur le dépôt de permis de construire pour le projet de la mairie  
Mme COURCELLE a appelé la DDT afin d'indiqué que pour les logements il y en a que 2 et que ce n'est pas une création mais une rénovation, elle semble confiante sur l'évolution du projet.

\*Désignation du correspondant incendie et secours : Mr Jean-Pierre MEUNIER

\*Point sur le terrain des Perrés et la réception de l'étude géotechnique.

\*Proposition de réduire le temps d'éclairage pour les guirlandes de Noël à la fois sur la durée journalière d'éclairage (10h 30 le soir, 6h45 le matin) et sur la période d'éclairage (du 06/12 au 15/01 au lieu de début février pour la fin d'éclairage)

\*Repas de l'amitié fixé au 11/12/2022 avec une invitation à la chorale qui se produit à l'Eglise

\*Organisation d'un marché de Noël par le comité des fêtes le 03/12/2022

\*Point sur les panneaux indicateurs de la Verrerie et du Bois Laireau et sur la signalisation rue du château (prise de contact avec ATD 41)

\*Point sur la réunion relative au recensement et sur la nécessité de réaliser l'adressage.

***Séance levée à 21 heures.***